

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

Sextidi 6 Floréal, an V.

(Mardi 25 Avril 1797.)

Des députés nommés par l'assemblée électorale de l'isle de Corse. — Proclamation publiée à Vienne, annonçant que l'empereur s'occupe avec ardeur de l'accélération de la paix. — Nouvelle officielle du passage du Rhin par l'armée de Rhin et Moselle. — Passage de la Lahn par l'armée de Sambre et Meuse. — Reflexions sur les apparences d'une rupture entre la France et les Etats-Unis.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 18 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ITALIE.

De Livourne, le 2 avril.

On avoit répandu que les assemblées et les intrigues sur les élections en Corse avoient causé quelques troubles, que les *paolistes* avoient ouvertement pris les armes contre le parti français. Rien n'est plus dépourvu de fondement. On a vu quelques troubles dans un village, près de Bastia; mais ils ont été apaisés sur-le-champ. Ils n'ont coûté la vie qu'à un gendarme & à deux habitans. C'est en vain qu'on cherche à donner de l'importance aux *paolistes*, en exagérant leur nombre. Le parti français comprend à peu près tous les corses. Parmi ceux qui ont été le plus attachés à l'île, la plupart reconnoissent qu'ils ont été dupes de l'ambition. Les trois députés que la Corse a élus pour le nouveau tiers, & pour remplacer ceux qu'elle n'avoit pu élire l'an passé, sont *Salicetti*, ci-devant commissaire; *Philippe Arena*, qui a servi à l'armée d'Italie en qualité d'adjudant-général; & *Galenzini*, qui étoit maire de Bastia dans le tems que les anglais l'assiégeoient.

AUTRICHE.

De Vienne, le 8 avril.

On a publié ici le 4 une notification signée du comte de Saurau, président de la régence de la Basse-Autriche, dans laquelle il est dit que « le soussigné a été autorisé par S. M. I. à assurer le public qu'on s'occupe avec ardeur de l'accélération de la paix; que cependant si l'ennemi, enivré de ses succès, se refusoit à des conditions honorables, ou formoit des prétentions démesurées contre la nation autrichienne, S. M. I. est assurée que ses fideles soldats déploieront tous leurs efforts pour amener l'ennemi à une paix honorable; que chacun d'eux contribuera à toutes les dispositions que la prudence commande pour défendre au besoin la capitale; & que les habitans de Vienne ne montreront pas moins de courage & de fidé-

lité que leurs glorieux ancêtres, qui, sous Ferdinand & Léopold I^{er}, défendirent victorieusement, sur les remparts de Vienne, leur religion, leur prince, leur patrie & l'honneur ».

Un banquier qui a eu l'indiscrétion de se présenter à la banque pour échanger 200 mille florins de papiers, vient d'être arrêté; cette mesure n'est pas propre à ranimer la confiance; & ce qui prouve encore plus l'embarras de nos finances, c'est une nouvelle ordonnance qui porte que tous les employés civils & militaires-servant ou pensionnés qui ont un traitement annuel de plus de 600 flor., ne recevront pendant un tems indéterminé que la moitié de l'écédent en numéraire, & l'autre moitié en assurance d'incendie.

Tous les juges des fauxbourgs & doyens des métiers de cette ville se sont rendus le 7 avril chez le comte de Saurau. Celui-ci, après les avoir assurés que l'empereur s'occupoit sans relâche de la paix, leur a demandé si dans le cas d'un danger pressant ils seroient disposés à se porter en masse aux frontières de la Styrie. Ceux-ci ont répandu par de grandes protestations de dévouement; mais ils ont mis à leur départ quelques conditions, dont la plus remarquable est qu'on obligéât tous les cavaliers & nobles à se lever également en masse; qu'il ne leur soit pas permis de partir de cette ville, & encore moins d'emmener avec eux des bras utiles à la défense de la patrie.

Cette condition leur a été solennellement promise par le comte de Saurau, qui a ajouté qu'il leur engageoit sa parole d'honneur qu'il se mettroit lui-même à leur tête & qu'il les conduiroit.

Le ministre, baron de Thugut, est à un tel point occupé, qu'il ne quitte plus le cabinet de sa majesté l'empereur. Le monarque & ce ministre travaillent continuellement & expédient tout ensemble. Personne ne peut parler à l'empereur, qui a le cœur ulcéré de tant de désastres.

Personne n'a encore abandonné la ville jusqu'ici; mais l'on prend toutes les mesures dictées par la prudence. On est occupé à emballer le trésor, & beaucoup de particuliers en agissent de même avec leurs effets. Si les Français s'approchent encore davantage, la cour se rendra à Ofen.

On a publié hier un ordre qui enjoint à tous les étrangers de sortir de cette ville dans l'espace de trois jours.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 12 avril.

M. de Falkenberg remit le 6 aux ministres de la diète à Ratisbonne, une déclaration portant, que, quoique sa majesté impériale fût suffisamment autorisée par les circonstances à retirer ses troupes de l'Empire, & à les employer à la défense de ses états, elle étoit néanmoins dans l'intention de les y laisser encore, dans l'espérance toutefois que les états de l'Empire lui prêteront l'assistance que preserit la constitution.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 2 floréal.

Le général de division Championnet, qui commande sur la rive droite du Rhin, est entré à Siegbourg après avoir passé la Sieg : aussi-tôt après, le pont volant a été rétabli entre Cologne & la rive droite, & différens corps de troupes y ont passé le Rhin, pour aller se réunir à l'aile gauche de l'armée de Sambre & Meuse. Le général Werneck, qui commande l'armée autrichienne du Bas-Rhin, a transféré son quartier-général de Limbourg à Dietz.

Le général Hoche a quitté Cologne avec tout son état-major, pour se rendre à Coblenz. Tout annonce que le passage du Rhin sur ce point ne peut tarder à s'effectuer. Toute la grosse artillerie de siège est préparée pour battre la forteresse d'Ehrenbreitsten ; un corps de pionniers est même rassemblé pour les travaux de ce siège.

Tous les hôpitaux militaires qui sont à Cologne, Bonn, Andernach, Coblenz, Trevos & autres villes, viennent d'être totalement vidés, & les malades qui s'y trouvoient ont été conduits dans l'intérieur de nos départemens, afin de faire place pour les blessés. De nouveaux & nombreux hôpitaux sont formés à Aix-la-Chapelle, Limbourg, Verrières, Herve, Duren, Liege & Maëstricht.

F R A N C E.

A R M É E D E R H I N E T M O S E L L E.

A Strasbourg, le 1^{er} floréal, an 5.

Le commissaire du gouvernement près cette armée, au directoire exécutif.

Citoyens directeurs, aussi-tôt vos ordres donnés, les préparatifs du passage du Rhin se sont faits avec une promptitude étonnante ; les attaques ont eu lieu à la pointe du jour : celle entre la Wantzman & Kilstet paroît avoir complètement réussi, d'après les observations faites de la tour de Strasbourg. Cette colonne étoit, à sept heures du matin, en pleine marche sur Kehl, où la résistance ne sera sans doute pas bien vive.

Signé, RUDLER.

A R M É E D E S A M B R E E T M E U S E.

*Au quartier-général à Hachenbourg, le 1^{er} floréal, an 5^e.**Hoche, général en chef, au directoire exécutif.*

Citoyens directeurs, le général Lefebvre, qui devoit attaquer aujourd'hui les ennemis sur la Basse-Lahn, a passé hier cette rivière à Limbourg, & a poussé ses avant-postes à Seltz, trois lieues en avant de cette ville. Les généraux Grenier & Watrin passeront aujourd'hui cette rivière, l'un à Weilbourg, & l'autre à Nassau. Lorsque les détails des affaires qui ont eu lieu me seront parvenus, j'en aurai l'honneur de vous les transmettre.

Les derniers comptes qui m'ont été rendus par les généraux Championnet & Lefebvre, me font connoître qu'il

ont été pris aux ennemis, dans les batailles du 29, cent mille hommes, vingt-sept bouches à feu & un grand nombre de caissons, charriots de bagages, chevaux, &c. Nous avons reçu en outre 500 déserteurs ou soi-disant.

Le général Lefebvre va se porter sur Francfort.

Nous attaquerons ce matin les ennemis à Klein-Nestel. J'espère pouvoir vous annoncer que ce soir l'armée prendra position à Herbron.

*Signé, L. HOCHÉ.**De Paris, le 5 floréal.*

Nous avons annoncé il y a quelque tems un mémoire du colonel Laharpe, avec quelques réflexions qu'il a paru trouver sévères, mais qui étoient dictées par la plus parfaite impartialité. Nous avons reçu depuis différentes observations sur le même objet. Comme les démêlés personnels du colonel Laharpe avec le gouvernement de Berlin ne peuvent intéresser beaucoup le public français, nous nous sommes interdit d'en occuper d'avantage nos lecteurs, & c'est par une inattention du rédacteur qu'il a laissé passer le petit article qu'on a lu dans le numéro 211 des *Nouvelles Politiques*.

Le colonel Laharpe nous a adressé des réclamations sur cet article ; elles sont trop étendues & de trop peu d'intérêt pour nos lecteurs, nous ne pouvons les insérer en entier, & lui-même nous en dispense. Mais comme nous avons publié l'attaque, l'équité exige que nous publiions la défense. Voici la substance de cette réponse ;

L'auteur de l'attaque est un personnage grave, très-instruit de l'affaire ; mais il peut être suspecté de partialité. Il a prétendu 1^o. que les biens du feu général Laharpe ont été vendus, mais qu'il n'y a pas eu de confiscation. 2^o. Que la presque totalité du produit a été livrée à ses créanciers, par suite du dérangement de sa fortune. 3^o. Que la veuve du général n'est pas dans la misère, comme on l'a dit ; qu'elle a eu sur la vente des biens de son mari, la part & au-delà de ce qui lui revenoit ; qu'ainsi ni elle ni ses enfans n'ont été dépouillés de rien.

Le colonel Laharpe répond que les biens de son oncle ont été vendus, les uns, pour la moitié, les autres pour le tiers de leur valeur ; qu'on n'a voulu accorder aucun délai pour attendre une circonstance plus favorable à la vente ; que sur un capital de 270,620 livres il ne devoit à des étrangers que 60,160 livres ; qu'il est faux que la veuve fût créancière pour les trois quarts des biens de son mari ; & que loin d'avoir reçu au-delà de sa créance, elle a supporté une perte très-considérable ; que les enfans ont été ruinés par l'énorme perte occasionnée par la mauvaise vente ; enfin, que la confiscation a été réellement ordonnée & exécutée.

Le colonel Laharpe renvoie pour la preuve de ces assertions aux pièces justificatives qu'il a entre les mains, & que le public ne peut connoître. Mais comme les assertions de son adversaire ne sont appuyées d'aucune preuve connue, on peut se dispenser de prendre parti dans cette contestation, & c'est pour la dernière fois que nous en entretiendrons nos lecteurs.

Sur les apparences d'une rupture entre la France et les Etats-Unis.

Tout fait craindre une rupture entre la France & les Etats-Unis ; & il n'est pas de bon citoyen qui ne doive voir avec inquiétude ce nouveau résultat de la hauteur

& de l'aspérité qu'on reproche, avec raison, à notre gouvernement dans ses rapports avec les puissances étrangères.

Les Etats-Unis ont eu le courage de reconnoître les premiers notre indépendance; ils sont restés seuls nos amis, lorsque l'Europe se soulevoit toute entière pour nous écraser; ils nous ont envoyé des convois chargés de grains lorsque la coalition vouloit nous vaincre par la famine. Il est vrai, qu'au moment où nos affaires sembloient désespérées, lorsque de toutes parts l'ennemi envahissoit la France, lorsque la Vendée étoit en pleine révolte, lorsque l'anarchie la plus délirante avoit transformé tout notre territoire en prisons & en tombeaux; le gouvernement américain, croyant notre perte inévitable, & se voyant exposé, sans marine & sans alliés, au ressentiment de l'Angleterre, voulut détourner l'orage qui le menaçoit en faisant un traité de commerce avec cette orgueilleuse puissance. La date de ce traité le justifie, & ne nous laisse la possibilité d'aucun reproche légitime. D'ailleurs, le traité conclu en 1778, entre la France & l'Amérique, nous assure d'avance la jouissance de tous les avantages que les Etats-Unis pourront accorder dans la suite par des traités subséquens à d'autres puissances. Ainsi le gouvernement américain ne nous faisoit point de tort, en cédant à la nécessité, qui lui commandoit alors de ménager l'Angleterre. *Le Rédacteur* oppose à cette conduite, l'exemple de celle des génois; mais Gènes est à portée d'être défendue par nos forces de terre, & nous ne pouvions offrir aux Américains qu'une marine en projets, & dont l'appui ne pouvoit protéger son commerce. Le gouvernement français devoit bien ne pas écouter deux conseillers très-dangereux qui peuvent lui faire faire beaucoup de fautes: c'est la peur au-dedans & la colere au-dehors; car avec de pareils guides on est sûr de multiplier ses dangers & de donner des alliés à ses ennemis.

Il ne faut jamais d'humeur en politique; il faut consulter l'intérêt de son pays, & faire le contraire de ce que veulent nos ennemis.

Les Anglais voudroient nous faire rompre avec les Américains; donc il faut éviter la rupture & chercher à resserrer nos liens.

On ne se rapproche point en politique par des écrits amers, des reproches amers & une conduite orgueilleuse. On se brouille avec un peuple commerçant en attaquant ses propriétés, qu'on devoit respecter. On se fait haïr en voulant arracher par violence ce qu'on obtiendrait facilement par persuasion.

Nous reprochons aux Américains de n'avoir point placé le pavillon national de la république française dans la salle du congrès. Mais ce pavillon a été donné, non au congrès, mais au président des Etats-Unis, au pouvoir exécutif de la république américaine. Les drapeaux qu'on envoie des armées au directoire, ne sont pas envoyés par lui aux deux conseils. Lorsque la convention fit placer des étendards dans le lieu de ses séances, c'est qu'elle remissoit alors les pouvoirs législatif & exécutif.

On reproche aux Américains de supporter les injustices des Anglais & de ne se plaindre que des nôtres. On ne craint de croire à personne qu'on ne se plaigne pas en Amérique des prises faites par les Anglais; l'intérêt des propriétaires dépouillés répond évidemment à cette absurde opposition.

Le seul reproche raisonnable qu'on fasse aux Américains, c'est leur traité de commerce avec l'Angleterre,

qui peut encore déplaire, mais qui ne nous donne aucun droit de commettre des hostilités; à moins que nous ne prétendions imposer des loix à l'Univers & attaquer l'indépendance de tous les gouvernemens.

Depuis que nous avons une constitution respectable; depuis que, sortant de l'anarchie, nous sommes rentrés dans l'ordre social, le gouvernement américain a voulu se rapprocher de nous; il nous a envoyé un ministre revêtu de sa confiance, & chargé d'instructions tendantes à nous satisfaire sur tous les sujets de plainte que nous alléguions contre lui. Le directoire a renvoyé avec mépris ce ministre. Tous les navires américains ont été saisis par nos armateurs; & par un arrêté récemment rendu, le directoire se permet d'enfreindre un traité, devenu loi pour lui, puisque les législateurs de la France l'avoient ratifié. Ce traité n'oblige les capitaines de navires américains, pour constater leur propriété, qu'à un serment & à l'exhibition de leur passe-port. Le directoire, par son arrêté, exige les rôles d'équipages; & comme cette formalité n'est ni prévue ni exigée par le traité, une foule de navires américains se trouve saisi & condamnée. Tous ces faits sont exacts & à la connoissance de tout le monde: car les papiers américains contiennent le rapport du secrétaire des affaires étrangères, qui, d'une part, rend compte de tous ces griefs, de ses démarches pour en obtenir justice; & d'un autre côté, l'arrêté du directoire, qui est aussi public, nous met tous à portée de juger les motifs sur lesquels il fonde son infraction au traité.

Des hommes qui ont cherché à porter le trouble en Amérique, à y servir les principes du jacobinisme, à y créer des sociétés affiliées, & qui ont été traités avec mépris; d'autres hommes, connus par les mêmes principes, qui ont voulu être employés dans ce pays & qui n'ont pu y parvenir entièrement, trompent & aigrissent notre gouvernement. Voilà le vrai secret de cette conduite qui étonne tous les politiques de l'Europe. Et il est utile de dire hardiment cette vérité, afin qu'elle ouvre les yeux du directoire & le mette en garde contre d'aussi funestes conseils.

Il remplit, sans s'en douter, les vues du gouvernement anglais en rompant avec les Américains; il nous fait perdre des amis solides, des alliés naturels, qui suppléent seuls actuellement notre commerce auçanti, qui alimentent seuls nos colonies expirantes.

Et il s'expose à de graves & justes reproches en enfreignant un traité sanctionné par le corps législatif, qui est devenu une loi; & qu'il est de son devoir de faire exécuter.

L. P. SEGUR PAINÉ.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence de LAMARQUE.

Suite de la séance du 4 floréal.

Bezard fait adopter une résolution qui porte, que les époux divorcés par suite d'une séparation volontaire, sont admis à faire liquider leurs droits nonobstant tous traités intervenus entre eux à l'époque de leur séparation.

Le conseil arrête ensuite, que les héritiers des rebelles de l'ouest morts en état de rébellion avant l'époque de la pacification, quoiqu'ayant fait eux-mêmes partie des

rebelles, seront mis en possession des biens confisqués sur ces rebelles, s'ils justifient qu'ils sont rentrés dans le sein de la république, & que le rebelle mort n'étoit pas dans le cas de l'émigration.

Le conseil adopte quelques articles du projet sur la contribution foncière, & après avoir entendu Baffroi, il ajourne de nouveau la discussion sur les suspensions des ventes de domaines nationaux.

Séance du 5 floréal.

Le directoire adresse un message au conseil, par lequel il lui fait part des nombreuses plaintes qu'il reçoit sur les devastations qui se commettent dans les forêts.

Ce message est renvoyé à une commission.

Richard a la parole au nom de la commission chargée d'examiner le message du directoire exécutif sur la manière de constater les vols des deniers publics faits aux percepteurs, receveurs & autres dépositaires, & de faire statuer sur leur responsabilité ou décharge. Il propose que les percepteurs, receveurs & autres dépositaires des deniers publics, qui auront éprouvé des pertes ou enlèvements de deniers par des événemens extraordinaires & de force majeure, qu'aucune prévoyance ou résistance de leur part n'auroit pu empêcher, & qui en demandent la décharge ou remise, présentent aussi-tôt leurs comptes, registres & pièces à l'appui, à la trésorerie ou aux chefs & directeurs auxquels ils sont comptables, ou au bureau de comptabilité, s'il s'agit d'une comptabilité arriérée, ainsi que les procès-verbaux & autres pièces qui constatent & certifient l'événement sur lequel ils fondent leur réclamation.

Cette proposition est adoptée.

Canus expose, au nom de la commission spéciale nommée pour l'examen du message du directoire exécutif du 14 de ce mois, que les traitemens attribués aux différens fonctionnaires publics sont des salaires qui auroient dû être acquittés ponctuellement, & que si les besoins urgens des armées n'ont pas permis de le faire avec exactitude, il n'est pas juste que les citoyens qui ont rempli des fonctions publiques, soient plus long-tems privés d'un salaire légitime; il ajoute qu'en faisant payer en valeur réelle les traitemens qui sont échus pendant le cours du papier-monnaie, il convient de les réduire à la proportion exacte selon laquelle ils ont été payés aux fonctionnaires publics; en conséquence il propose un projet de résolution portant ce qui suit :

L'arriéré des traitemens dûs aux différens fonctionnaires publics sera réglé dans la proportion & de la manière fixées par la loi du 4 brumaire an 5^e.

Le montant des sommes dûes d'après le réglemeut, sera payé en bons de la trésorerie admissibles en paiement des contributions antérieures à celles de l'an 5, en paiement de l'emprunt forcé, & de la partie des domaines nationaux vendus d'après la loi du 16 brumaire an 5^e, qui est payable en numéraire & obligations.

Ce projet de résolution est adopté, & sur les observations de Gibert-Desmolières, les dispositions du II^e article sont étendues aux rentiers & pensionnaires de l'état.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen COURTOIS.

Séance du 5 floréal.

Dussaulx, par motion d'ordre, réclame contre un fait avancé dans l'éloge que Delmas a bien voulu faire de lui, dans son opinion sur la loterie, qui vient d'être imprimée & distribuée au conseil.

« Ecoutez la voix d'un citoyen qui te respecte (y est-il dit); les républicains n'ont cessé de t'estimer. Ils n'ont point oublié que sous le regne des Bourbons, tu écrivis en faveur de la liberté & de l'humanité; ils n'ont pas oublié que tu faisois partie du bataillon sacré qui, réuni dans la caserne de Saint-Roch, prépara la chute du trône & la destruction d'un roi parjure ».

D'abord Dussaulx n'a jamais été dans la caserne de Saint-Roch. Il s'est bien alors trouvé à quelques réunions, mais c'étoit rue d'Argenteuil, encore dans ces réunions n'y a-t-on conspiré que pour le bien de la patrie. Si j'ai joué quelque rôle, ajoute-t-il, c'est celui de cette prêtresse d'Athenes qui disoit: Je suis venue pour bénir & non pour maudire. Oui, j'ai sauvé des malheureux & je m'en glorifie, mais je n'ai jamais voté la mort de personne. Si quelqu'un vouloit ici me prêter une mauvaise intention, qu'on se rappelle ma vie depuis huit ans. Du haut de la tribune, comme dans toutes mes conversations particulières, je n'ai parlé jamais qu'en faveur de la liberté.

Delmas veut répondre, mais le conseil passe à l'ordre du jour.

Il approuve deux résolutions. La première du 7 germinal, est relative aux droits de timbre; la seconde est relative aux droits à payer pour l'introduction des sucres.

Bourse du 5 floréal.

Amsterdam.....60 $\frac{1}{4}$, 61 $\frac{1}{4}$.	Lausanne.....1 $\frac{3}{4}$, 3 $\frac{1}{4}$.
Idem courant.....58 $\frac{1}{4}$.	Londres...251, 241.12 s. $\frac{1}{2}$.
Hamb.199, 189 $\frac{1}{2}$, 188, 187 $\frac{1}{2}$.	Inscript.131.15 s., 10, 2 s. $\frac{1}{2}$.
Madrid.....11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{3}{4}$.13 l. 8 s., 12 s. $\frac{1}{2}$, 13 l.
Madrid effect...13 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{1}{4}$39 l. p. $\frac{8}{10}$ p.
Cadix.....11 l. 5 s.	Mandat.....24 s.
Cadix effective.13 l. 12 s. $\frac{1}{2}$.	Or fin.....101 l. 15 s.
Gènes.....92 $\frac{1}{4}$, 91 $\frac{1}{4}$.	Lingot d'arg....50 l. 12 s. $\frac{1}{2}$.
Livourne.....101 $\frac{1}{2}$, 100.	Piastre.....5 l. 5 s. 9 d.
Bâle.....1 $\frac{3}{4}$, 3 $\frac{1}{2}$.	Quadruple.....79 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.
Lyon.....au pair.	Ducat d'Hol....11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.
Marseille.....au pair.	Souverain.....33 l. 15 s.
Bordeaux.....au pair.	Guinée.....25 l.

Esprit $\frac{3}{8}$, 450 livres. — Eau-de-vie 22 deg., 350 liv. — Huile d'olive, 1 l. 9 s. — Café Martinique, 2 l. 2 s. $\frac{1}{2}$. — Café St-Domingue, 2 l. 1 s. $\frac{1}{2}$. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 15 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 11 s. — Savon de Marseille, 21 s. $\frac{1}{2}$. — Chandelle, 13 s. — Sel, 7 l. le $\frac{1}{10}$.

Mémoire sur l'Education des bêtes à laine, et les moyens d'en améliorer l'espece; par Adrien Duquesnoy, maire de Nancy. A Paris, chez le directeur de la Feuille du Cultivateur, rue des Fossés Saint-Victor, n^o. 12, un volume in-8^o de 250 pages, beau papier. Prix, 2 liv. 10 s. & 3 liv. franc de port.